

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Centre régional de publication de Bordeaux

LES THERMES SUD
DE LA
VILLA GALLO-ROMAINE
DE
SEVIAC

par R. Monturet et H. Rivière

avec la collaboration de J.-P. BOST, J. LAPART et E. MONTURET

AQUITANIA supplément 2



ÉDITIONS DU CNRS
15, quai Anatole-France
75700 PARIS

1986



ÉDITIONS DE LA
FÉDÉRATION AQUITANIA
28, place Gambetta
33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	9
INTRODUCTION. LE SITE GALLO-ROMAIN DE SÉVIAC	
(P. ARAGON - LAUNET)	13

LIVRE I

L'ARCHITECTURE DES THERMES

(R. MONTURET - H. RIVIÈRE)

CHAPITRE I

LE BALNÉAIRE ORIGINEL - PREMIER ÉTAT, PHASE A	23
Architecture et fonctions	23
I. Secteur non chauffé	24
II. Secteur chauffé	26
Circulation de l'eau	30
Schéma de circulation	31
NOTES	32

CHAPITRE II

RÉFECTIONS ET AMÉNAGEMENTS - PREMIER ÉTAT, PHASE B	35
Architecture et fonctions	35
I. Destruction de la fournaise et ses conséquences	35
II. La salle de repos (salle 5)	35
III. Transformations dans les salles froides	36
IV. Réfections dans les salles chaudes	38
V. Construction extérieure aux thermes	38
Circulation de l'eau	39
Schéma de circulation	39
NOTES	40

CHAPITRE VII

DERNIERS AMÉNAGEMENTS - TROISIÈME ÉTAT, PHASE B	77
Architecture et fonctions	77
I. <i>Les premiers travaux : salle 21</i>	77
II. <i>La reprise des travaux dans la partie est</i>	78
III. <i>Les reprises dans le balnéaire</i>	79
NOTES	81

CHAPITRE VIII

L'ABANDON DES THERMES	83
NOTES	84
CONCLUSION	85
ANNEXES : ÉTUDES STRATIGRAPHIQUES (H. RIVIÈRE)	87
PHOTOGRAPHIES	103
TABLE DES PLANCHES	(en Hors-Texte)

LIVRE II

DÉCORS ARCHITECTURAUX ET MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

CHAPITRE I

LES MOSAIQUES (E. MONTURET)	135
--	-----

CHAPITRE II

LES ENDUITS PEINTS (H. RIVIÈRE)	171
--	-----

CHAPITRE III

LES MARBRES (R. MONTURET)	193
--	-----

CHAPITRE IV

LES MONNAIES (J.-P. BOST)	219
--	-----

CHAPITRE V

LA CÉRAMIQUE ET LE PETIT MATÉRIEL (J. LAPART)	231
--	-----

CHAPITRE VI

LES BRIQUES CLAVEAUX (H. RIVIÈRE)	245
--	-----

CHAPITRE III

LA CRÉATION DES SECONDS BAINS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE A	41
Architecture et fonctions	41
I. <i>Le mur de liaison</i>	41
II. <i>Extension du bâtiment</i>	42
Circulation de l'eau	43
Schéma de circulation	44
NOTES	45

CHAPITRE IV

L'EXTENSION VERS LE SUD. - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE B	47
Architecture et fonctions	47
I. <i>Réaménagement du secteur occidental</i>	47
II. <i>Secteur oriental : le bassin de la salle 3</i>	51
III. <i>Aménagement de la salle 17 et du raccordement occidental de la villa</i>	52
Circulation de l'eau	53
Schéma de circulation	55
NOTES	56

CHAPITRE V

PERFECTIONNEMENT ET RÉFECTIONS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE C	57
Architecture et fonctions	57
I. <i>Les transformations du balnéaire ouest</i>	57
II. <i>Aménagement des salles communes aux deux ensembles</i>	59
III. <i>Salle 17</i>	61
IV. <i>Aménagement de la cour intérieure</i>	61
Circulation de l'eau	61
Schéma de circulation	63
Étude comparative	63
NOTES	66

CHAPITRE VI

UNE NOUVELLE CONCEPTION DES THERMES - TROISIÈME ÉTAT, PHASE A	69
Architecture et fonctions	69
I. <i>Vue d'ensemble</i>	70
II. <i>Le Frigidarium</i>	70
III. <i>Les aménagements du secteur chaud est</i>	72
Circulation de l'eau	75
Schéma de circulation	76
NOTES	76

LIVRE I

L'ARCHITECTURE DES THERMES

R. MONTURET – H. RIVIÈRE

CHAPITRE III

LA CRÉATION DES SECONDS BAINS

DEUXIÈME ÉTAT - PHASE A

A partir de la fin du II^e siècle, le bâtiment thermal de Séviac va être progressivement agrandi et transformé. Le résultat sera l'aménagement de thermes doubles qui connaîtront leur plein épanouissement à l'époque constantinienne. Ce vaste et magnifique ensemble d'alors est la transposition dans un domaine rural privé des thermes urbains de l'époque. Cette réalisation à notre connaissance exceptionnelle en Aquitaine est l'aboutissement de travaux effectués en trois campagnes principales qui se sont échelonnées sur plus d'un siècle.

Bien que l'évolution architecturale de la villa soit encore mal connue, son aile nord, la plus ancienne (?) étant en cours de fouilles, nous savons que, après sa construction à la fin du premier ou au second siècle, elle a été transformée puis profondément remaniée au milieu du quatrième : c'est à cette époque en particulier qu'il faut placer la réfection complète du péristyle et l'aménagement de l'aile sud telle qu'on la voit aujourd'hui. C'est sans doute à cette même époque que les thermes du second état sont achevés comme en témoignent des céramiques et des monnaies de la première moitié du IV^e siècle¹. Nous proposons de dater la dernière phase des travaux de la période comprise entre 330 et 350.

Pour les deux phases précédentes, par contre, nous serons moins précis : en effet, seule l'étude de la logique architecturale, des techniques de construction et du fonctionnement des canalisations a permis de les déterminer, la localisation du matériel du III^e siècle n'étant pas suffisamment concluante.

Architecture et fonctions (Pl. 4, 7, 8, 12, 20)

C'est au cours du III^e siècle que sont réalisées les premières transformations du balnéaire. D'une part, à l'ouest et au sud de la salle 2 bis vient se greffer un ensemble de cinq pièces, d'autre part un mur est construit qui relie le bâtiment thermal à l'angle sud-ouest de la maison d'habitation.

I. Le mur de liaison

C'est un mur courbe, monté en petit appareil, large de 0,60 m en élévation, qui relie les thermes à l'habitation. Il prolonge (?) le mur extérieur de la villa en son aile ouest², et vient se coller à l'angle nord-ouest de la salle 2 bis. Mais il n'a pas été possible de reconnaître sa liaison avec le mur de cette pièce, en raison des modifications survenues à cet endroit par la suite³. La forme courbe de cette construction a plus particulièrement retenu notre attention : en effet, il aurait pu s'agir des vestiges d'un bâtiment semi-circulaire, de 12,70 m de rayon, antérieur à l'implantation du balnéaire. Mais la fouille de la cour aménagée entre les thermes et l'habitation nous a fait renoncer à cette hypothèse : aucune trace d'une construction de ce type n'existe. Nous sommes donc en présence d'un mur édifié après le bâtiment thermal. En raison de la

configuration du plateau de Séviac, et de sa grande déclivité vers l'ouest, en particulier, il devait être un mur de soutènement autant que de clôture. Le fait qu'il est très large à sa base (1 m environ) confirmerait cette hypothèse. Il faut supposer que dans ce mur courbe était ménagée une ouverture, immédiatement à l'ouest du balnéaire : en effet, il est assez invraisemblable que l'accès à la salle 10 ne soit possible qu'en contournant le bâtiment par l'est.

II. L'extension du bâtiment

La construction des pièces au sud et à l'ouest du bâtiment thermal constitue l'essentiel des transformations effectuées.

Nous commencerons l'étude par celle des salles sud (salles 11 à 14).

A - Salles sud

L'examen est rendu difficile en raison du petit nombre de vestiges retrouvés : seuls subsistent des murs arasés, larges de 0,60 m, conservés sur quelques centimètres seulement en élévation. Ils ont été heureusement préservés dans les bâtiments reconstruits ultérieurement.

Nous savons cependant que ces pièces étaient chauffées : la preuve nous en est donnée par l'existence d'un hypocauste, abandonné et comblé par la suite, dans la salle 14, et par celle de sols liés aux murs arasés et situés au même niveau que le plancher de ce dernier dans les autres salles.

Éléments de description

- Salle 11 (au sud-ouest du bâtiment)

Longueur : 3,94 m

Largeur : 3,06 m

Aucun vestige visible de sol n'a subsisté.

- Salle 12

Longueur : 3 m

Largeur : 2,21 m

Le sol de l'hypocauste est constitué d'un mortier de tuileau et se situe à la cote - 0,39.

- Salle 13

Longueur : 2,90 m

Largeur : 2,22 m

Le sol de l'hypocauste est également fait de mortier de tuileau, à la cote - 0,27 m.

- Salle 14

Longueur : 5 m

Largeur : 3,76 m

Le sol de l'hypocauste bâti dans le même matériau que celui des salles précédentes est à la cote - 0,27 m. Dans la partie sud-ouest de la pièce, nous avons dégagé un massif maçonné de forme rectangulaire (2,30 × 1,50 m), construit en petit appareil. La découverte, à l'extérieur du bâtiment, d'une canalisation (n. 5) montre que c'était un bassin comblé par la suite d'un énorme blocage très compact. Un sondage entrepris pour retrouver sa profondeur et étudier ses structures intérieures a été finalement abandonné : il aurait fallu procéder à des destructions trop importantes pour un résultat aléatoire.

Rôle de ces salles

Ces quatre pièces sont placées en enfilade, comme celles de la partie sud-est du bâtiment. Nous savons qu'elles furent utilisées comme bains au IV^e siècle. D'autre part, il existe dans la salle 14 un système de vidange et un bassin. Nous aurions ainsi un second secteur thermal chauffé, homogène : les deux petites salles centrales seraient le *caldarium* (salle 12) et le *tepidarium* (salle 13). Les hypocaustes de ces deux pièces seraient alimentés par un foyer (Fo₃) situé dans la salle 11 : cette pièce conserva d'ailleurs cette fonction jusqu'à l'abandon du site. La salle 14, la plus vaste, est également sur hypocauste : mais, en raison de ses dimensions et de l'éloignement de la fournaise, la température ne devait y être que peu élevée. D'autre part, le bassin ne présente aucune gaine de chaleur en ses fondations : la pièce devait donc être utilisée comme *apodyterium* et « *frigidarium* »⁴. Bien que peu fréquentes dans nos régions, des salles de ce type existent dans les balnéaires romains⁵.

Accès

A cause de l'absence d'élévation et des remaniements subis par ce secteur aux IV^e et V^e siècles, l'étude des communications et des accès est difficile. Aucune trace de passage n'est visible sur la paroi est de la salle 14, qui permettrait une ouverture sur le vestibule (salle 1). Un seul vestige a été retrouvé (Ph. 11) : une pierre taillée, à la cote + 0,53 m, posée sur le sol de la salle 2bis dans son angle sud-est, peut constituer la marche d'accès à la salle 14. En effet, nous avons vu que le sol de l'hypocauste de cette pièce est situé à - 0,27 m, ce qui nous fait supposer son sol de circulation à + 0,60 m/0,65 m (hypothèse confirmée par l'existence d'un sol plus tardif à + 0,65 m) : le niveau de circulation du nouveau secteur était donc plus élevé de trente centimètres environ, et une marche au moins était nécessaire. Il est difficile de conclure à partir d'un seul vestige, mais l'interprétation de ce secteur bouleversé par la construction d'un mur tardif est délicate ; nous supposons également des portes entre les salles 12, 13 et 14, et une ouverture sur l'extérieur du bâtiment au sud de la salle 11, de tels passages existant dans les états postérieurs.

Aux quatre salles que nous venons d'examiner s'ajoute une cinquième pièce, au nord-ouest du bâtiment.

B - Salle 10

Le mur ouest de la fournaise se prolonge vers le nord, rejoignant le mur courbe de liaison à l'habitation déjà décrit : une pièce de 22 m² est ainsi délimitée, à l'ouest de la salle 2 bis. Nous ne savons guère à quelle fonction correspondait cette salle.

Était-elle une annexe aux bains, salle de service ou de réserves, ou une annexe à la fournaise ? Était-elle déjà, comme elle le sera au IV^e siècle, aménagée en latrines ? Le long des murs est et nord, nous avons retrouvé des vestiges de la canalisation 3, ce qui fortifierait la dernière hypothèse. Mais tout le secteur a été tellement bouleversé par les réaménagements du IV^e siècle que toutes les structures ont disparu et qu'il est impossible de trancher. Enfin, aucune indication ne permet de savoir si cette pièce communique avec la salle 2 bis voisine, ou si elle ouvrait sur l'extérieur⁶.

Circulation de l'eau

I. Adductions

Vitruve⁷ conseille de faire se joindre les deux parties des thermes doubles au niveau des salles chaudes, afin de n'avoir qu'une chaudière. A Séviac, c'est une conception radicalement

différente qui a été adoptée : les fournaies sont situées aux deux extrémités du bâtiment, et ce sont les salles destinées aux bains froids qui sont accolées. Le choix de l'emplacement et de la disposition du nouveau secteur semble en effet avoir été déterminé par d'autres impératifs : la situation de la salle 2 bis et de l'entrée du bâtiment, mais aussi sans doute le problème de l'adduction d'eau. L'architecte a conçu son plan de façon à ce que les bassins des *frigidaria* soient très proches, et qu'ils puissent donc être alimentés par la même source. Cela évitait la création d'un autre aqueduc et, de ce fait, aucune canalisation d'adduction n'a été construite dans cette phase de travaux.

II. Évacuations

La construction de la salle 10 n'a entraîné aucune transformation de la canalisation 3. En revanche, la canalisation 2 a été en partie détruite lors de la construction du nouvel ensemble : son cours, le long du mur ouest du *frigidarium* (salle 3) a été supprimé.

Un autre canal, canalisation 4 (Ph. 62), a été construit, selon un axe sensiblement est-ouest, au sud du bâtiment, et fait sans doute la jonction avec la partie restante de la canalisation 2 en un point que nous n'avons pu déterminer. Conservé sur une longueur de 7,20 m et d'une construction identique à celle des canalisations précédentes, il a une pente de 0,04 m par mètre.

La canalisation 5 (Ph. 63) sert de conduit d'évacuation au bassin de la salle 14. Reconnu sur 2,80 m, sa pente est de 0,04 m par mètre. Son radier de briques, large de 0,38 m, est légèrement plus étroit que celui des autres canalisations. Son tracé n'est pas rectiligne, et il vient se greffer sur la canalisation 4 à la hauteur de la salle 13.

Tous ces égouts sont à peu près totalement ruinés. Il n'en subsiste que les radiers et quelques assises des pieds-droits. Le secteur a en effet été bouleversé par l'extension du bâtiment thermal vers le sud.

Schéma de circulation

L'adjonction d'un nouvel ensemble au bâtiment thermal n'a pas radicalement changé le cheminement des personnes, mais a offert à celles-ci de nouvelles possibilités de parcours.

La porte d'entrée au balnéaire se trouve toujours dans la salle 2 bis. C'est à partir de cette pièce que l'utilisateur se dirige soit vers l'ancien secteur à l'est du bâtiment, soit vers les nouvelles salles.

Faut-il supposer que les baigneurs des pièces de l'ouest utilisaient l'*apodyterium* (salle 1 bis), pour revenir ensuite dans le vestibule et rejoindre la salle 14 ? Cette progression paraît complexe, et donc surprenante, surtout en comparaison de celle qui est habituellement suivie dans les thermes publics. Mais de nombreux balnéaires d'Aquitaine (Barat-de-Vin, Jurançon-las-Hies⁸ par exemple) offrent une disposition semblable ; il est également possible que la salle 14 soit utilisée comme *apodyterium*, ce qui rendrait le nouvel ensemble totalement indépendant. De la salle 14, l'utilisateur passe au *tepidarium* et au *caldarium* exactement comme dans la partie est du bâtiment.

A quelles nécessités pouvaient répondre ces constructions ? Ce nouveau secteur thermal, pourtant complet, est en effet très exigu. On peut envisager plusieurs possibilités.

Tout d'abord, on pourrait supposer que le propriétaire a fait construire ces petits bains pour les utiliser provisoirement, pendant la durée des travaux effectués dans l'autre partie du bâtiment. Mais cette hypothèse est peu plausible, dans la mesure où c'est dans la deuxième moitié du IV^e siècle que le secteur a été modifié.

Ces bains seraient-ils réservés aux femmes ? Cette supposition n'est étayée par aucune confirmation d'ordre historique. En Gaule, l'usage des thermes doubles n'est pas attesté dans les villas, tandis que beaucoup de villes et de *vici* possèdent des thermes symétriques.

Une autre hypothèse peut être avancée : nous savons que parfois, dans les grandes *villae* italiennes en particulier, un secteur thermal plus petit et moins luxueux était construit à l'usage des membres de la *familia*, serviteurs ou affranchis, qui n'avaient pas accès aux bains du maître et de ses hôtes. Peut-on supposer qu'un tel aménagement ait existé à Séviac au III^e siècle ?

Reste une dernière supposition, qui répond à des impératifs matériels : chauffer un balnéaire demandait beaucoup de temps et de combustible. Pline le Jeune, par exemple, note⁹ que lorsque des hôtes arrivent à l'improviste, il est impossible de préparer les bains à la villa, et il faut se rendre aux thermes publics. A Séviac, il est certain que la mise à la température adéquate exigeait un assez long temps dans les grandes salles de l'est : elles auraient donc été réservées à la belle saison et aux réceptions. Les petites pièces de l'ouest, bien exposées et plus faciles à entretenir, auraient alors été utilisées dans les circonstances ordinaires.

En l'absence de toute preuve, il nous est impossible de favoriser l'une des hypothèses au détriment des autres. Quoi qu'il en soit, l'adjonction de nouvelles salles thermales est un élément très intéressant pour l'étude des balnéaires privés aquitains, dans la mesure où nous avons là la preuve de l'existence de deux bains intégrés dans le même bâtiment.

NOTES

État II A

1. Le matériel de l'État III A est postérieur aux années 350 - 360. Quelques tessons (voir Livre II, V) et surtout des monnaies constantiniennes (voir Livre II, IV) confirment cette hypothèse.
2. La fouille de ce secteur de la villa n'étant pas totalement achevée, il est difficile de conclure.
3. En effet, à l'État II C, le point de contact entre ce mur et les bains a été recouvert par un bassin à abside (voir p. 60).
4. En fait le bain froid se résumerait à l'usage du bassin et l'on ne saurait qualifier cette salle de *frigidarium* dans le sens habituel du terme.
5. Voir p. 65.
6. Sur la planche 12 nous avons restitué ces deux seuils en raison de la logique du plan.
7. V, 10, 1 : « *et item est animadvertendum uti caldaria muliebra et virilia, conjuncta et in hisdem regionibus sint conlocata : sic enim efficietur ut, in vasaria, et hypocaustis communis sit eorum utrisque* » (et il faut en outre veiller à ce que les salles chaudes des hommes et des femmes soient placées conjointement et dans les mêmes parages : en effet de cette façon on fera en sorte que les chaudières comme l'hypocauste soient communs aux deux).
8. J. Lauffray, les deux balnéaires de Sorde-l'Abbaye, évocation d'un aspect de la vie quotidienne en Aquitaine, dans *Bull. des Amis de Sorde et du pays d'Orthe*, Dax, 1969.
9. Ep. II, 17, 26 : « *ceteras copias Ostiensis colonia ministrat. (...) In hac balnea meritoria tria, magna commoditas, si forte balneum domi vel subitus adventus vel brevior mora calfacere dissuadet* ». (La ville d'Ostie fournit le reste. (...) Il y a là trois bains publics, grande commodité, dans le cas où une arrivée imprévue ou un délai trop bref empêche de chauffer le bain à la maison).